Elle contribuera à la protection des zones humides

Feu vert pour la réalisation d'une station d'épuration à Oued Tlélat

Le projet de réalisation d'une nouvelle station d'épuration (STEP) dans la daïra d'Oued Tlélat vient de recevoir l'aval du ministère des Ressources en eau, apprend-on de sources proches de la commission de l'environnement de l'APW d'Oran.

Djamel B.

Le projet s'inscrit dans le cadre des dispositions prises par les pouvoirs publics pour la protection des zones humides, notamment le lac Télamine et Oum Ghilaz. Ces deux sites, qui sont normalement protégés, se sont transformés en marécages boueux à cause du déversement des eaux usées de plusieurs localités de la zone sud de la wilaya d'Oran et d'autres wilayas, à l'image de Sidi Bel Abbès et Mascara. Selon nos sources, la réalisation de cette station d'épuration était devenue une urgence pour dépolluer les deux grandes zones humides de la wilaya. Le lac Télamine est pollué par l'oued qui traverse la ville d'Oued Tlélat et prend sa source quelque part entre les monts de Stamboul, dans la wilaya de Mascara et du Tessala, plus précisément dans les monts de Sidi Ghalem. Peut- être même un peu plus loin dans la wilaya de Sidi Bel Abbès. Avant d'arriver dans la bourgade de Tlélat, l'oued traverse en amont l'agglomération de Zahana où se déversent toutes les eaux usées de cette ville connue surtout pour ses cimenteries et ses usines de plaques d'amiantes et autres matériaux de construction.

Lorsqu'il arrive à Tlélat, l'oued n'est plus alors qu'un égout à ciel ouvert, ses eaux sont alors inutilisables. Cet oued finit sa course dans le lac Télamine, en bordure de la RN 13, une zone humide de quelque 2.400 hectares, inscrite depuis 2006 sur les tablettes de la convention de Ramsar. Le projet de la STEP d'Oued Tlélat, qui sera chapeauté par la direction de l'hydraulique, permettra de transférer toutes les canalisations des eaux usées qui se déversent directement dans le lac d'Oum Ghilaz. La sonnette d'alarme sur la situation des zones humides à Oran est tirée pour attirer l'attention sur les dégradations que connaissent ces régions, connues pour la fragilité de leur écosystème et mettre en place une «véritable bonne gouvernance environnementale. A Oran, le rétrécissement de la zone humide a créé un environnement propice à la prolifération de rongeurs et de moustiques porteurs de maladies. Ces zones assistent, ces dernières années, à la disparition de certaines plantes rares ou rarissimes, ainsi que quelques espèces d'oiseaux. Dans la wilaya d'Oran, il existe 8 zones humides dont 4 classées mondialement dans le cadre du programme Ramsar. Ces zones restent abandonnées et livrées à elles-mêmes, des années durant. La plupart de ces zones sont en proie aux déversements d'eaux usées et la prolifération de décharges sauvages d'ordures ménagères et autres déchets industriels de toutes sortes, comme les gravats de matériaux de construction, les déchets avicoles, les détritus des usines limitrophes situées dans la zone d'activité de Benfréha, Oued Tlélat ou Hassi Ben Okba. L'une des conséquences majeures dans ces bouleversements des environnements immédiats de ces zones, c'est la baisse du nombre d'oiseaux pèlerins provenant d'Europe, de Namibie ou d'ailleurs. Trouvant habituellement refuge dans ces lacs, les oiseaux migrateurs ont finalement préféré d'autres régions plus clémentes et moins polluées. Parmi les mesures prises par les autorités locales pour la préservation du lac Télamine, la délocalisation de la décharge et la réalisation d'une station d'épuration des eaux usées (STEP), rappelle-t-on.

TÉNÈS

La station de dessalement sera mise en service fin août

La nouvelle station de dessalement de Ténès entrera en production à la date fixée, à savoir le 31 août prochain. L'information nous a été confirmée par le directeur de l'énergie et des mines de la wilaya, qui précise que la *«décision est irréversible»*. Il a indiqué que l'unité fonctionnera à pleine capacité dès sa mise en service, avec un volume de 200 000 m^3 par jour. On ignore cependant si cette importante quantité sera pleinement mobilisée pour les 32 communes qui doivent être approvisionnées à partir de cette station.

Le doute est permis, sachant que la réalisation des réseaux de distribution, confiée aux services de l'hydraulique, accuse un retard considérable, notamment au chef-lieu de wilaya. Une chose est sûre toutefois: la distribution de l'eau dessalée sera assurée, dès la fin août, pour les villes côtières de Ténès, Sidi Abderrahmane et El Marsa et les communes proches de Sidi Akkacha, Bouzeghaia et Abou El Hassen. Relevant du ministère de l'Energie et des Mines, le projet de dessalement a été réalisé par l'entreprise espagnole Befesa Aqua, pour un coût de 231 455 479 dollars.

A. Yechkour

Plaine d'El Mlata

8 000 hectares irrigués par les eaux traitées d'El-Kerma

La plaine d'El Mlata, à cheval entre les communes de Tafraoui et Oued Tlelat, est désormais irrigués par les eaux traitées de la station d'épuration et de traitement des eaux usées (STEP) d'El-Kerma. Le périmètre d'irrigation agricole par l'usage des eaux épurées s'est ainsi renforcé de 8 000 hectares supplémentaires, qui s'ajoutent aux 500 hectares de la zone agricole de Bousfer déjà irrigués par la station de Cap Falcon. L'opération de l'irrigation de la plaine d'El Mlata s'effectue par le biais d'un réservoir d'eau d'une capacité de 200 000 mètres cubes. Cette plaine, qui s'étend sur près de 8.100 hectares répartis entre Oued Tlélat (3 833 hectares) et Tafraoui (4 267 hectares) est aussi réputée pour l'élevage ovin et bovin, la céréaliculture et l'arboriculture. A noter que le plan quinquennal 2010-2014 s'était fixé pour objectif une utilisation accrue des eaux traitées pour couvrir les besoins de la wilaya, en matière d'irrigation agricole. Aussi, l'arrêt des rejets des eaux usées dans la mer et leur réutilisation après épuration pour l'irrigation des terres agricoles sont devenu des priorités pour les autorités en charge du secteur. C'est dans cette optique, donc, qu'a été réalisée la STEP de Cap Falcon dont les eaux épurées servent depuis quelques années dans l'irrigation de quelque 500 hectares de terres agricoles. Le recours aux eaux traitées pour l'irrigation agricole est très développé à travers le monde pour faire face à la pénurie d'eau. La réutilisation des eaux usées reste, cependant, limitée dans notre pays. L'utilisation de ces eaux épurées ne présente aucun risque pour la santé humaine ou la qualité des produits agricoles. Les eaux usées sont épurées conformément aux prescriptions sanitaires et techniques applicables à l'utilisation des eaux traitées à des fins d'irrigation de cultures. L'objectif principal est d'éliminer les risques sanitaires. Les stations de traitement et d'épuration des eaux usées recourent à un système de la graduation de l'épuration jusqu'à obtenir une eau purifiée utilisée strictement aux fins d'irrigation agricole.

C. A.